

Objet : RS - Sollicitation du Département pour l'instauration d'une aide à la mobilisation de bois-énergie dans le cadre du Contrat départemental de la Savoie

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 195-24 C

objet **RS - Sollicitation du Département pour l'instauration d'une aide à la mobilisation de bois-énergie dans le cadre du Contrat départemental de la Savoie**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle la délibération n° 001-19 C du 21 février 2019 approuvant la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse, qui prévoit notamment :

- la structuration de la filière bois-énergie,
- le développement des chaufferies bois-énergie,
- l'adaptation de la gestion forestière aux enjeux du changement climatique.

Dans les forêts de montagne, la mobilisation du bois-énergie est généralement déficitaire, en particulier à cause des contraintes de pente qui augmentent les coûts d'exploitation.

Depuis 2023, le département de la Savoie est dans une situation de crise liée au développement du scolyte. Les peuplements d'épicéas subissent un fort dépérissement, ce qui augmente la quantité de bois à récolter pour coupes sanitaires. Le bois récolté étant souvent de moindre valeur, cela fragilise davantage l'équilibre économique des coupes de bois.

Par ailleurs, Grand Chambéry souhaite favoriser l'usage de bois-énergie local dans les chaufferies du territoire, en augmentant le bois-énergie disponible localement, en créant un effet levier permettant de mettre à disposition davantage de plaquettes forestières sur le marché local.

Inspiré par les territoires de Maurienne, Cœur de Savoie et Arlysère et en cohérence avec eux, il est proposé de solliciter le Département pour que ce dernier verse une aide financière aux communes, dans le cadre du Contrat départemental de la Savoie, afin de faciliter la mobilisation de bois-énergie dans les forêts publiques. Les modalités d'attribution de l'aide, d'un montant global de 12 000 € pour l'ensemble du territoire de l'agglomération, sont définies par le Département.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 15 octobre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le Département de la Savoie dans le cadre du Contrat départemental de la Savoie pour l'instauration d'une aide à la mobilisation de bois-énergie pour les forêts communales du territoire de l'agglomération à hauteur de 12 000 € pour l'année 2025,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **195-24 C**

Objet de l'acte : RS - Sollicitation du Département pour l'instauration d'une aide à la mobilisation de bois-énergie dans le cadre du Contrat départemental de la Savoie

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32449H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32449H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024